

Règlement du Festival de la Première Oeuvre de Jeunesse de l'Ain

Article 1 : Dénomination, objectifs.

Le CRILJ 01 – Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature de Jeunesse de l'Ain - crée et organise un « **Festival de la première œuvre de littérature de jeunesse.** »

Ce festival est parrainé par un auteur reconnu qui sera associé au bon déroulement de toute l'organisation et présent lors des **Rencontres du Festival** en juin.

Pour 2009-2010 : Franck PREVOT

Pour 2010-2011 : Edouard MANCEAU

(pas de parrains en 2012 et 2013)

Pour le Festival 2014 : (sous réserves) Aline Brières-Hacquet

Ce festival, annuel, a pour objectif de promouvoir la littérature de jeunesse par la lecture de nouveaux auteurs en littérature de jeunesse, et de favoriser la rencontre entre les lecteurs et ces « jeunes auteurs » en littérature de jeunesse.

Cette promotion, en direction des lecteurs de tous âges, se fait par des comités de lecture, qui ont la possibilité de plébisciter un ou plusieurs auteurs dont les ouvrages auront été mis à leur disposition et par l'organisation d'une manifestation plus importante : **Les Rencontres du Festival**

Article 2 : Critères de participation des auteurs, ouvrages retenus.

Le CRILJ 01 constitue la liste des œuvres éditées par de nouveaux auteurs en littérature de jeunesse. Ces œuvres sont des œuvres narratives (albums ou romans), dont les auteurs sont Français ou d'expression française (pas de traduction).

Cette liste vaut pour l'année civile N-1 du festival.

Le CRILJ diffuse la liste des ouvrages retenus auprès des éditeurs de ces ouvrages, qui peuvent relayer l'information à leurs auteurs.

Article 3 : Les comités de lecture

3-1 : Constitution :

Les comités de lecture sont constitués de manière autonome. Ils peuvent regrouper des personnes d'origine diverse (adultes, adolescents, enfants, élèves, lecteurs de bibliothèque, etc.). Ils ne sont pas limités dans leur effectif (un comité = + de 6 personnes).

Plusieurs structures indépendantes (école, collège, centre de loisirs, médiathèque, centre pénitentiaire, etc.) peuvent se regrouper pour constituer un comité de lecture.

Chaque comité de lecture désigne clairement un adulte comme responsable du comité. Celui-ci assurera le lien avec le CRILJ, organisateur de la manifestation.

3-2 : Adhésion CRILJ :

CRILJ 01 - AGLCA (maison de la vie associative) - 2, boulevard Irène Joliot Curie - 01006 Bourg en Bresse Cedex

<http://crilj01.hautetfort.com/>

Un comité de lecture, s'il veut participer au festival en qualité de comité de lecture doit s'acquitter d'une participation financière équivalente à une adhésion collective au CRILJ.

L'adhésion collective ne donne pas la qualité de membre individuel du CRILJ (participation à l'AG, élection au CA, etc.)

3-3 : Nombre de comités :

Le nombre de comités s'élève à 14 (festival 2014).

3-4 : Les catégories de lecteurs

Les œuvres sont réparties en 4 catégories de lecteurs :

3-5 ans	6-9 ans	10-13 ans	plus de 13 ans
---------	---------	-----------	----------------

3-5 : Fonctionnement :

Un comité de lecture a pour vocation de susciter des discussions autour d'œuvres de littérature de jeunesse en réunissant ses participants (voir article 3-1).

Le comité aura accès dans l'année à 3 paniers de livres.

Il aura la charge de couvrir les ouvrages du premier panier de livres afin de les protéger.

Les responsables des comités s'organiseront pour faire circuler les paniers (cf. fiche de route dans le panier).

Au sein de chaque comité, chacun lit autant de livres qu'il le souhaite sans se limiter à sa tranche d'âge. Des rencontres sont organisées pour discuter des lectures. Le responsable du comité garde trace (selon des modalités qu'il choisit) des impressions de lecture du groupe.

A la fin de la troisième période de lecture, les comités devront choisir leurs œuvres préférées dans chaque catégorie (3-5 ans ; 6-9 ans ; 10-13 ans et plus de 13 ans).

Pour effectuer le choix, chaque comité a en sa possession 15 étoiles par tranches d'âge de lecture. Il aura alors le loisir d'attribuer comme bon lui semble (en les répartissant ou pas) les étoiles aux différents livres.

Chaque comité trouvera un moyen (affiche, livre d'or, scénette, etc.) pour communiquer à l'auteur, lors des **Rencontres du Festival**, les raisons de son choix.

Le CRILJ, centralise les « étoiles » et peut alors dégager des œuvres plébiscitées par les lecteurs.

Article 4 : Prix et récompenses

Le CRILJ **n'attribue pas de prix spécifique**, mais il se charge d'offrir aux auteurs plébiscités (1 par catégorie d'âge), la possibilité de rencontrer leur public lors des **Rencontres du Festival** en juin.

Les interventions possibles auprès des comités de lecture (écoles, centre de loisir, bibliothèques, etc.) seront défrayées au tarif de la charte des auteurs.

Le transport, les frais éventuels d'hébergement seront pris en charge par le CRILJ.

LE CRILJ 01 autorisera les auteurs plébiscités à faire mention de leur participation au Festival de la

CRILJ 01 - AGLCA (maison de la vie associative) - 2, boulevard Irène Joliot Curie - 01006 Bourg en Bresse Cedex

<http://crilj01.hautetfort.com/>

première œuvre de littérature de jeunesse.

Article 5 : Calendrier

- Mai-Juin : élaboration de la liste des ouvrages qui seront remis aux comités de lecture.
- Septembre : mise en circulation des paniers auprès des comités.
- Mi-septembre à mars: lecture dans les comités et échanges des paniers de livres.
- Fin mars : communication au CRILJ par les comités, de l'attribution des étoiles aux œuvres plébiscitées (envoi par mail : sophie-genin@wanadoo.fr).
- Récapitulatif des attributions d'étoiles des comités par le CRILJ qui établit alors le classement des œuvres lues et plébiscitées par les lecteurs. Prise de contact et invitation des auteurs (1 par catégorie d'âge) pour les **Rencontres du Festival**
- Avril - mai : Préparation finale des **Rencontres du Festival**.
- Juin : Les **Rencontres du Festival** de la première œuvre de littérature de jeunesse.

Article 6 : Les Rencontres du Festival

En juin, le CRILJ organise sur 2 jours des rencontres de plusieurs types entre les auteurs plébiscités et les lecteurs.

- des rencontres directement auprès des structures ayant abrité un comité de lecture (école, bibliothèque, centre de loisirs, etc.)
- une rencontre publique en soirée,
- une rencontre dédicace avec le public lecteur des comités, et d'ailleurs.

Les auteurs plébiscités sont invités par le CRILJ à venir à ses rencontres. Leur déplacement, ainsi que leur hébergement et leur restauration sont organisés et pris en charge par le CRILJ.

Le programme des rencontres leur est donné au mois de mai.

Les interventions qu'ils peuvent avoir être amenés à faire auprès des structures comités de lecture leur donnent droit à des défraiements dont le montant est celui en vigueur auprès des auteurs (charte des auteurs).

La rencontre dédicace est organisée en partenariat avec la librairie Montnbarbon qui est notre partenaire privilégié pour le festival.

Article 7 : Et après...

Les ouvrages, propriété du CRILJ, sont remis en circulation auprès des lecteurs (lâcher de livres, vente à « prix cassés »). Le CRILJ garde dans ses archives une série de livres de chaque festival.



Festival de la Première Œuvre Littérature de Jeunesse.

Je soussigné _____

représentant le Comité de lecture _____

déclare avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage au nom du Comité de lecture à le respecter.

Fait à _____

le _____.

Signature :

Partie réservée au CRIJL :

Cotisation du comité

_____ réglée le

_____ par _____.

Signature CRIJL :